

**DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS AU
TITRE DE L'ARTICLE R.122-2 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT**

**CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE EN
OMBRIERES SUR LE PARKING IKEA DE DIJON (21)**

**IKEA DEVELOPPEMENT SAS
425 RUE HENRI BARBUSSE
BP129
78735 PLAISIR CEDEX**

03 février 2022

SOMMAIRE

0	RAPPEL DU CONTEXTE	1
1	FOMULAIRE CERFA 14734*03	2
2	PIECE JOINTE N°1 : INFORMATIONS NOMINATIVES RELATIVES AU MAITRE D'OUVRAGE OU PETITIONNAIRE	14
3	PIECE JOINTE N°2 : PLAN DE SITUATION A ECHELLE 1/25000EME	17
4	PIECE JOINTE N°3 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET	21
5	PIECE JOINTE N°4 : PLAN DE MASSE DU PROJET	27
6	PIECE JOINTE N°5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET A ECHELLE 1/3000EME	29
7	NOTICE DESCRIPTIVE ET ENVIRONNEMENTALE	31
7.1	MATERIEL ENVISAGE	31
7.2	INSERTION DANS LE PAYSAGE.....	34
7.3	PATRIMOINE.....	38
7.4	MILIEU HUMAIN	38
7.5	ZONE DE REPARTITION DES EAUX (ZRE).....	40
7.6	RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	41
7.7	MILIEU NATUREL ET BIODIVERSITE	41
7.7.1	<i>Identification des zones NATURA 2000 dans un rayon de 10 km du projet</i>	41
7.7.2	<i>Identification des autres zones</i>	43
7.8	IDENTIFICATION DES ZONES DE BRUIT AUTOUR DU PROJET	44
7.8.1	<i>Généralités sur les cartes de bruit stratégiques</i>	44
7.8.2	<i>Projet étudié</i>	44
7.9	AIR ET CLIMAT.....	49
8	CONCLUSION	50

0 Rappel du contexte

Dans le cadre du projet de réaménagement du parc de stationnement des secteurs sud et est et des abords du magasin IKEA de Dijon (21) mené par la société EGIS, pour lequel un permis d'aménager a été déposé le 25/01/2022, un projet d'implantation d'ombrières photovoltaïques de parking pour véhicule Légers (VL) est envisagé sur la partie est du terrain actuel.

En application de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement, ce projet est susceptible de faire l'objet d'une évaluation environnementale, de façon systématique ou après un examen au cas par cas au titre des catégories suivantes :

- 30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.
Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc.

Ce dossier comprend :

- Le formulaire 14734*03 et son annexe (avec l'ensemble des plans réglementaires demandés) ;
- Une notice environnementale, intégrant un état des lieux environnemental et une synthèse des thématiques environnementales pertinentes abordées dans le CERFA.

Ce dossier a été rédigé avec la participation de M. BEN SLIMANE et M MALMASSON de la société ANTEA France, intervenant sous sa marque ICF.

Antea France
14 à 30 rue Alexandre
Bâtiment C
92 635 Gennevilliers Cedex - France
Téléphone : 01 46 88 99 00
E-mail : secretariat.gennevilliers@anteagroup.fr

1 Formulaire CERFA 14734*03



Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :
	N° d'enregistrement :
1. Intitulé du projet	
Projet d'ombrières photovoltaïques de parking sur le site IKEA de Dijon (21)	
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)	
2.1 Personne physique	
Nom	Prénom
2.2 Personne morale	
Dénomination ou raison sociale	IKEA DEVELOPPEMENT SAS
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	M. DIJKSTRA Egbert, Directeur Général
RCS / SIRET	3 0 4 2 0 0 3 7 1 0 0 0 4 1
Forme juridique	SAS
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1	
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique : 30) Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire	Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc (480 kWc dans le cas présent).
4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire	
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition	
Le projet consiste en la mise en place de 5 ombrières photovoltaïques (ne constituant pas un endroit clos couvert) sur le parking du magasin IKEA sis ZAC CAP NORD, 1, rue de Cracovie sur la commune de Dijon (21000), sur une emprise au sol d'environ 2400 m ² . Cette zone est dédiée au stationnement des visiteurs (112 places) et d'une partie des collaborateurs IKEA (29 places dont 2 places PMR).	
La puissance totale projetée de la centrale est de 480 kWc. Les équipements installés sur le site seront :	
- 1 poste transformateur électrique d'une surface au sol de 15 m ²	
- 5 onduleurs	
- 1260 modules photovoltaïques sur structure métallique composée d'une ossature et d'une charpente	
Il sera composé de 5 rangées d'ombrières de type double en T (chaque ombrière faisant de 38 m de long). 5 peignes (C2 à C6). L'ensemble de l'ombrière respectera la norme de l'effet de la neige et du vent (Eurocodes 1 et 3 - zone vent 1 et zone neige A1) ainsi que la norme UTE15-712.1. Aucune opération de démolition n'est prévue dans le cadre de ce projet. Aucune création ou agrandissement de parking n'est prévue (uniquement réaménagement).	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre d'une démarche d'optimisation et d'engagement durable, IKEA a souhaité installer une centrale photovoltaïque avec pour objectif de produire de l'énergie renouvelable (à faible bilan carbone), réinjectée dans le réseau public. La puissance générée sera ainsi revendue en totalité au fournisseur d'énergie via un contrat d'obligation d'achat.

Les ombrières apporteront un confort à une partie des usagers du magasin IKEA (protection des véhicules au soleil, déchargement à l'abri de la pluie).

Elles seront implantées en respectant la configuration actuelle des places, et les contraintes d'accès et de sécurité, en étant intégrées au projet global de réaménagement des aires de stationnement du magasin (réduction du nombre de places, amélioration des espaces verts, de la gestion des eaux pluviales et du flux de véhicules).

L'objectif est donc double: amélioration qualitative du site et production d'énergie renouvelable.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'implantation de la centrale photovoltaïque nécessitera les aménagements suivants pendant une durée de 12 semaines:

- Préparation du terrain en vue de l'installation des équipements, avec mise en place des accès de sécurité (immobilisation temporaire du parking),
- Création des fondations des dispositifs de fixation des panneaux photovoltaïques, pose des piliers de support et ancrage par béton, ensuite recouvert d'asphalte (même revêtement que le parking),
- Pose et fixation des structures et des modules photovoltaïques,
- Mise en place des chemins de câbles,
- Mise en place de locaux techniques contenant le transformateur, les onduleurs et les protections des lignes moyenne tension,
- Mise en place d'un poste de livraison destiné à l'injection de l'électricité produite au réseau électrique,
- remise en état de l'enrobé des zones impactées par le projet,
- Mise sous tension et réalisation des tests et essais de mise en service,
- Mise en service
- Gestion des déchets de chantier. L'ensemble des déchets générés lors de la phase travaux sera évacué sous la responsabilité des entreprises dans les filières agréées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La durée de vie de la centrale est estimée à 25 ans.

Le suivi de l'exploitation sera confié à une société spécialisée.

Un contrat de maintenance sera établi avec une société locale spécialisée pour le nettoyage des équipements.

Aucune présence humaine permanente n'est nécessaire dans le cadre de l'exploitation des équipements (monitoring à distance). Une entreprise spécialisée assurera la maintenance et le dépannage sur le matériel électrique (contrôle bi-annuel de l'installation électrique et thermographie).

Sur 25 années d'exploitation, la centrale photovoltaïque produira en moyenne 533,4 MWh d'électricité par an, ce qui correspond à la consommation moyenne annuelle d'électricité d'environ 111 logements représentatifs du parc français.

L'électricité produite par la centrale et injectée dans le réseau public permettra d'éviter l'émission d'environ 43,7 tonnes de CO₂ par an, soit un total d'environ 1 093 tonnes de CO₂ évitées sur toute sa durée d'exploitation (25 ans).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Examen au cas par cas (article R122-2 du Code de l'environnement) : Rubrique 30

Projet intégré dans un projet global faisant l'objet d'un permis d'aménager déposé en janvier 2022

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nombre d'ombrières:	5
surface approximative sur la partie des places de stationnement concernée par ce projet:	environ 2400 m ²
Puissance du projet:	480 kWc
Hauteur maximum:	5,54 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

1, rue de Cracovie à Dijon (21000)

Projet situé sur une partie de la parcelle cadastrée Section 000 AK n° 262 de contenance totale de 70 228 m²

coordonnées RGF93 du centre du projet ci-contre.

Coordonnées géographiques¹

Long. 05° 06' 57" 21E Lat. 47° 34' 06" 18N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Dijon

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

IKEA DEVELOPPEMENT SAS - Demande d'examen au cas par cas au titre de l'article r.122-2 du code de l'environnement - Construction d'une centrale photovoltaïque en combrières sur le parking IKEA de Dijon (21)

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche est à 3,8 km au Nord-ouest (ZNIEFF DE TYPE 2 - Identifiant : 260014993 - Nom : LA MONTAGNE DIJONNAISE DE LA VALLÉE DE L'IGNON A LA VALLEE DE L'OUCHÉ)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche est à environ 4,5 km au Sud-ouest (Identifiant : FR3800333- Nom : Parc De La Fontaine Aux Fées)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve la plus proche est à environ 8,5 km au Nord-ouest (RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE - Identifiant : FR9300012 - Nom : Val Suzon)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) sur la Métropole dijonnaise PPBE définitif du 17 juin 2019 (voir notice descriptive environnementale ci-jointe)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

4/11

IKEA DEVELOPPEMENT SAS - Demande d'examen au cas par cas au titre de l'article r.122-2 du code de l'environnement - Construction d'une centrale photovoltaïque en combrières sur le parking IKEA de Dijon (21)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Dijon est couverte: - par le PPRn multirisques de mouvement de terrain et d'inondation approuvé le 7/12/2015 (Aléa Inondations par débordement de l'Ouche et du Suzon etruissellements/ravinements sur les versants et inondations associées.Glislements de terrain.Chutes de blocs.Retrait-gonflement des argiles exposition moyenne). - par le PPRT Raffinerie du Midi approuvé le 28/11/2016 Zone de projet non concernée par ces PPRn et PPRT approuvés
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site pollué ou potentiellement pollué appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (ex-BASOL) le plus proche est à environ 750 m au Sud-ouest du projet (identifiant SSP000353901)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la ZRE Ouche et dans la ZRE Tille (Voir notice environnementale ci-jointe)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche à 7,2 km (voir notice environnementale ci-jointe)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

5/11

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles				
6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?				
Veuillez compléter le tableau suivant :				
Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'ombrières photovoltaïques ne nécessitera pas de pompages d'eau
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'ombrières photovoltaïques ne nécessitera pas de rejet d'eau dans la masse d'eau souterraine sous-jacente
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun déblais/remblais n'est prévu dans le cadre du projet. Le projet de construction n'entraînera aucune modification sur les bassins versant actuels. Les cotes altimétriques du parking ne seront pas modifiées, aucun remblai n'est prévu sur le site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun apport de terre n'est prévu dans le cadre du projet
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6/11

IKEA DEVELOPPEMENT SAS - Demande d'examen au cas par cas au titre de l'article r.122-2 du code de l'environnement - Construction d'une centrale photovoltaïque en combrières sur le parking IKEA de Dijon (21)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Znieff de type 2 Identifiant : 260014993 "LA MONTAGNE DIJONNAISE DE LA VALLÉE DE L'IGNON A LA VALLEE DE L'OUICHE" à 3,8 km au Nord-ouest (voir notice environnementale en pièce jointe)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet prévu sur les aires de stationnement actuelles imperméabilisées à réaménager. Quelques arbres présents actuellement sur la zone de stationnement du projet seront supprimés et redistribués sur d'autres zones à réaménager du terrain global IKEA. projet en zone U (urbaine) du PLU de Dijon.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	les fondations et structures métalliques des ombrières respecteront les normes Eurocodes en vigueur sur la zone
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Trafic en phase travaux, intégré au trafic global associé au magasin IKEA. Aucun trafic supplémentaire (activité du site IKEA non modifiée)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit limité en phase travaux intégré au trafic global associé au magasin IKEA. (Voir notice environnementale en pièce jointe). Aucun bruit en phase d'exploitation.

7/11

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Limité, associé aux 141 places de stationnement avec luminaire LED sous ombrières
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement des eaux pluviales de ruissellement sur les ombrières, dirigées dans le réseau de collecte du site existant. La gestion des eaux pluviales est associée à l'effort de désimperméabilisation du sol de l'ensemble du projet de réaménagement de la zone de stationnement IKEA. Massif drainant sous le projet et bassin de rétention des eaux pluviales en partie sud-est avant rejet dans le réseau communal (débit de fuite passant de 40 à 35 l/s, sur la base d'une étude hydraulique réalisée). Les poteaux seront suffisamment espacés pour ne pas modifier les écoulements pluviaux.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement déchets non dangereux en phase chantier. Lors des opérations de maintenance, les prestataires de service en contrat seront chargés de récupérer les déchets et de les éliminer selon la réglementation en vigueur dans les centres agréés. En fin de vie, les ombrières seront intégralement démantelées, et le site remis en état. L'ensemble des constituants des ombrières et des équipements sera évacué et traité par des filières de traitement et de recyclage agréées. La durée de vie de la centrale est estimée à 25 ans.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'intègre dans un site déjà aménagé en zone de stationnement (Voir notice environnementale en pièce jointe)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet s'inscrit dans une logique de développement durable et aura des impacts positifs sur l'environnement sans modifier l'usage actuel des sols : installation sur des surfaces déjà artificialisées à usage de places de stationnement, avec compensation des arbres supprimés.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

toutes les mesures de précautions seront prises par le porteur de projet afin de réduire au maximum l'impact du projet sur l'environnement et la santé humaine (transformateur sur bac de rétention afin de récupérer l'huile en cas de fuite).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les ombrières de parking couvertes de panneaux photovoltaïques d'une puissance de 480 kWc sont soumises à l'étude cas par cas. Elles seront construites sur des surfaces déjà artificialisées (places de stationnement existantes reconfigurées dans la continuité avec le bâtiment existant) et n'entraîneront pas de destruction d'habitat naturel, de gêne pour le voisinage au regard de leur intégration paysagère dans le projet global IKEA. Le projet positif en terme de réduction d'émission de CO2 améliorera les conditions de stationnement des usagers, dans un projet global qui améliorera également les conditions de circulation des véhicules, la suppression de 200 places en faveur d'une désimperméabilisation et d'une amélioration des espaces verts. Les seuls impacts attendus sont ceux liés à la gêne occasionnée en période de travaux en terme de trafic de véhicules de chantiers (3 mois). Ainsi, considérant ces éléments, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS AU TITRE DE L'ARTICLE R.122-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT (comprend toutes les annexes obligatoires)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Plaisir le, 02/02/2022

Signature


Egbert Dijkstra


IKEA DEVELOPPEMENT SAS
425 Rue Henri Barbusse
B.P. 129
78375 PLAISIR Cedex
Tel : 01 39 81 12 12
R.C.S. Versailles B 304 200 371